DE SPICER À THÉBERGE : 50 ANS DE RELATIONS ENTRE LES COMMISSAIRES AUX LANGUES OFFICIELLES ET LES COMMUNAUTÉS D'EXPRESSION ANGLAISE DU QUÉBEC

David Johnston est le représentant régional du commissaire Raymond Théberge au Québec et au Nunavut. Il a intégré ses fonctions au Commissariat aux langues officielles en septembre 2014, après 33 ans à la *Montreal Gazette*, où il a terminé sa carrière comme éditorialiste en chef.

Au cours des 50 dernières années, chacun des huit commissaires aux langues officielles a entretenu avec les communautés d'expression anglaise du Québec une relation forgée par les opinions qu'ils ont exprimées dans le cadre de leur travail et par les événements qui se sont déroulés pendant leur mandat.

Avec le recul, on constate que depuis la création du Commissariat aux langues officielles en 1970, ces relations évoluent dans le sens d'une prise de conscience progressive du caractère vulnérable de la minorité que forment les communautés d'expression anglaise du Québec – et ce, malgré l'influence croissante de l'anglais sur la scène internationale.

> « Vous devez continuer à courir. Vous devez défendre vos droits. La majorité n'a généralement pas tendance à prendre en considération les minorités, ces dernières doivent donc défendre leurs intérêts, les revendiquer et contribuer à façonner ou à changer les perceptions. »
>
> – Graham Fraser

Au printemps 1973, le premier commissaire, Keith Spicer, a suscité de vives réactions lorsqu'il a traité les Anglo-Québécois de « Rhodésiens de Westmount » lors d'une séance de questions et réponses à Washington D.C. devant les membres de l'Association d'études canadiennes aux États-Unis.

Dans son rapport annuel de 1972-1973, publié en mars 1974, le commissaire Spicer s'explique humblement : « Peu accoutumé à prendre la parole devant d'aussi doctes assemblées, le Commissaire s'était montré un tantinet intempestif, et à son retour, les passions se déchaînèrent […] Bon nombre de gens (du moins quelques-uns) ne furent pas convaincus par les précisions, qu'il s'empressa de fournir sur les connotations affectueuses de l'expression. »

Dans ce rapport annuel, le commissaire Spicer, originaire de Toronto, souligne également qu'il n'a pas inventé cette expression, mais il se garde bien d'en nommer l'auteur. En fait, il semblerait que René Lévesque ait été le premier à utiliser le terme – ou sa variante, « Rhodésiens blancs » – pour désigner non pas les Anglophones de Westmount, mais ceux de sa ville natale, New Carlisle, en Gaspésie. Dans un article publié dans *Châtelaine* en avril 1966, alors qu'il était encore ministre au sein du Cabinet libéral de Lesage, M. Lévesque déclare à la journaliste Hélène Pilote que New Carlisle est un microcosme du Québec, fondée par une poignée de loyalistes s'étant approprié tous les pouvoirs. Sans être méchants, précise M. Lévesque, ils traitent les Canadiens français comme les Rhodésiens blancs traitent la population noire : ils ne leur font pas mal, mais ils sont les seuls à posséder l'argent, les belles maisons et les bonnes écoles.

Sinon, M. Spicer n'a pas donné plus d'attention aux Anglophones du Québec dans ses rapports annuels ultérieurs. Son successeur, Max Yalden, également originaire de Toronto, explique cet état de choses par le fait que, « dans



Keith Spicer
Avec la permission du Commissariat aux langues officielles

l'ensemble [la collectivité] jouissait de bonnes conditions de vie dans cette province ».

CHANGEMENT DE PERSPECTIVE

Dans un livre publié en 1999, *Community Besieged: The Anglophone Minority and the Politics of Quebec*, Garth Stevenson note qu'en cours de mandat, soit de 1997 à 1983, l'attitude du commissaire Yalden a radicalement changé à l'égard des communautés d'expression anglaise et que cela traduisait un changement de perspective au sein même de ces communautés. En sept ans, beaucoup de choses avaient changé au Québec. En 1977, le Québec avait adopté la *Charte de la langue française*, ou la loi 101, qui encadrait très strictement l'utilisation et la visibilité de la langue anglaise au Québec ; certaines de ces contraintes ont d'ailleurs plus tard été renversées par les tribunaux. Trois ans plus tard, en 1980, avait lieu le premier des deux référendums sur la séparation du Québec (le second a eu lieu en 1995). La période de 1977 à 1983 correspond également avec l'apogée du prétendu exode des Anglophones du Québec.

Dans son troisième rapport annuel, le commissaire Yalden fustige le gouvernement fédéral qui, selon lui, néglige les Anglophones du Québec. Dans chacun de ses quatre autres rapports annuels, M. Yalden se dit profondément consterné par la façon dont se joue la question de la langue au Québec.

« Ce qui avait commencé comme une réforme linguistique légitime au profit du français a parfois dégénéré en quelque chose de beaucoup moins recommandable », affirme-t-il.

Le successeur du commissaire Yalden, D'Iberville Fortier, originaire de Montréal, est du même avis. Ancien diplomate comme son prédécesseur, il est le premier Québécois Francophone – et le seul à ce jour – à occuper le poste de commissaire à titre permanent.

« Le fait que les Francophones n'aient toujours pas suffisamment confiance dans la vitalité du français au Québec pour permettre le libre emploi de l'autre langue officielle du Canada […] nous paraît toujours aussi inquiétant », déclare le commissaire Fortier dans son rapport annuel de 1987, publié en mars 1988. « La plupart des Canadiens acceptent l'idée qu'il est juste d'accorder la primauté à la langue de la majorité de la province et de promouvoir activement son usage dans tous les contextes sociaux possibles. Mais le salut du français, au Québec ou ailleurs, passe sûrement par l'affirmation de son poids démographique, de sa vitalité culturelle et de son pouvoir d'attraction propre, plutôt que par l'humiliation de sa rivale. »

« L'humiliation de sa rivale ». Depuis la fameuse tirade sur les « Rhodésiens de Westmount », aucun autre commissaire aux langues officielles n'avait provoqué une telle indignation au Québec. À Québec, le Parti Québécois, alors dans l'opposition, dépose une motion pour condamner M. Fortier et ses remarques. Le premier ministre Bourassa, à la tête du gouvernement libéral, approuve la motion et l'amende pour la rendre plus mordante. Cette nouvelle version est adoptée à l'unanimité.

Ce même jour, Robert Libman un jeune architecte de l'ouest de Montréal, rentre chez lui après une journée de travail. Il est au volant de son véhicule quand il entend, à la radio de CJAD, la chronique de Gordon Atkinson qui critique vertement la motion de Fortier, mais aussi les députés libéraux anglophones qui ont appuyé le vote de leurs homologues francophones.



Max Yalden
Avec la permission du Commissariat aux langues officielles

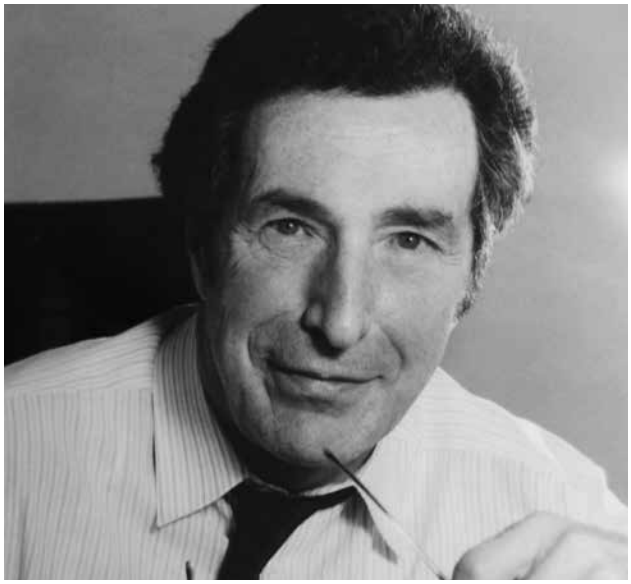

D'Iberville Fortier
Avec la permission du Commissariat aux langues officielles

Comme le raconte Robert Libman dans un livre publié en 1995, *Riding the Rapids* : « J'étais au volant de ma voiture après le travail et je me dirigeais vers la maison, quand j'ai entendu la chronique d'Atkinson à la radio. J'ai alors hoché la tête et je me suis mis à klaxonner furieusement en signe de protestation. Le chroniqueur venait de toucher ma corde sensible. Il fallait faire quelque chose pour réveiller notre communauté et dire à la majorité qu'on en avait assez et que ça suffisait. »

C'est immédiatement après cet incident que Robert Libman décide de former le Parti Égalité, qui est maintenant un parti dormant. Lors des élections provinciales de 1989 au Québec, le Parti Égalité voit quatre de ses membres élus à l'Assemblée nationale. Au nombre des députés, tous Montréalais, figurent le chef du parti, Robert Libman et Gordon Atkinson lui-même. Les élections se sont tenues l'année qui a suivi la revendication, par le gouvernement Bourassa, de la clause dérogatoire pour se soustraire au jugement prononcé en 1988 par la Cour suprême du Canada au sujet de la langue d'affichage au Québec. La Cour avait décidé qu'il n'était pas raisonnable de promouvoir le français en excluant complètement l'anglais de l'affichage commercial. La Cour avait cependant précisé qu'il serait acceptable sur le plan constitutionnel d'autoriser l'affichage bilingue en donnant une place prépondérante au français. Le gouvernement Bourassa finit par adopter la suggestion de la Cour suprême du Canada en 1993. Mais en 1988, en plus d'invoquer la clause dérogatoire, le gouvernement adopte la loi 178 interdisant l'affichage en anglais à l'extérieur, mais l'autorisant dans certains cas à l'intérieur.

PREMIER COMMISSAIRE ANGLO-QUÉBÉCOIS

En 1990, après un mandat de sept ans, le commissaire Fortier est remplacé par Victor Goldbloom, le premier Québécois d'expression anglaise – et toujours le seul à ce jour – à assumer les fonctions de commissaire. Victor Goldbloom, originaire de Montréal, va encore plus loin que son prédécesseur dans sa critique de la politique linguistique du Québec. Dans ses rapports annuels, il déclare aussi publiquement s'être rendu à Québec pour tenter de convaincre les élus d'abroger la loi 178. Ancien ministre du Cabinet du Québec dans les années 1970 et parfaitement bilingue, M. Goldbloom a la réputation d'être un francophile et ses interventions ne sont donc pas accueillies comme étant une attaque contre le français.



Victor Goldbloom
Avec la permission du Quebec Community Groups Network



Dyane Adam
Avec la permission du Commissariat aux langues officielles

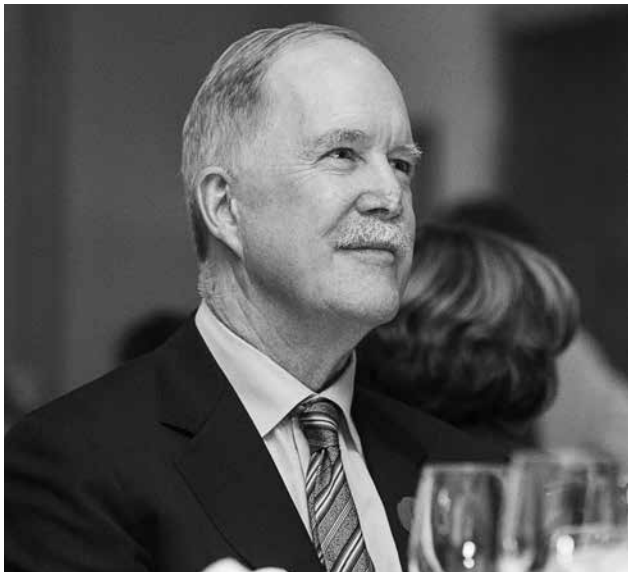

Graham Fraser
Avec la permission du Commissariat aux langues officielles

« Le Commissaire aux langues officielles s'est entretenu à plusieurs reprises avec des ministres et des fonctionnaires du gouvernement du Québec, explique M. Goldbloom dans son rapport annuel de 1992. Il a constamment fait valoir que la vitalité et la sécurité futures du français ne dépendaient pas de l'exclusion de l'anglais dans l'affichage, mais de la qualité de l'éducation et de mesures pratiques garantissant que les Canadiens francophones puissent travailler en français partout dans la province. Il a aussi indiqué clairement que la loi 178 avait donné une image négative du Québec dans le reste du Canada […] ».

Dyane Adam remplace M. Goldbloom en 1999. Francophone de Casselman, en Ontario, Mme Adam a grandi à proximité de Montréal et de Québec. Elle entre en fonction consciente des similarités – et des différences – entre la minorité d'expression anglaise du Québec et les minorités d'expression française hors Québec. Elle épouse les préoccupations de la plupart des francophones du Québec quant à la fragilité du français au Québec, mais elle reconnaît en même temps que les communautés d'expression anglaise du Québec sont vulnérables. Comme M. Goldbloom, elle n'hésite pas à aborder directement avec les élus du Québec des questions de compétence provinciale touchant les Anglophones. Elle défend énergiquement les municipalités du Québec qui, historiquement, étaient majoritairement anglophones et dont le statut bilingue en vertu de la *Charte de la langue française* est menacé par les fusions municipales du gouvernement Bouchard.

AFFECTION POUR LE QUÉBEC ET LA LANGUE FRANÇAISE

En 2006, Graham Fraser remplace Mme Adam. Son mandat prolongé finira par durer dix ans. Bien qu'ayant vu le jour et ayant grandi à Ottawa, il n'est pas étranger au Québec puisqu'il a vécu et travaillé comme journaliste à Québec à la fin des années 1970 et au début des années 1980, d'abord pour *The Montreal Gazette*, puis pour *The Globe and Mail* de Toronto. En 1984, il publie un livre, *René Lévesque and the Parti Québécois in Power*, qui demeure à ce jour le meilleur ouvrage anglophone retraçant le parcours de René Lévesque au pouvoir. Lorsque M. Fraser entre en fonction, il est déjà tenu en haute estime par la classe politique du Québec. Son affection pour le Québec et pour la langue française étant indéniable, il bénéficie d'une certaine latitude pour s'exprimer au nom de la minorité d'expression anglaise sur la scène québécoise publique et privée.

Pendant la dernière moitié de son mandat, M. Fraser multiplie les efforts pour tenter de persuader le gouvernement du Québec de créer, au sein de la fonction publique québécoise, un secrétariat responsable des relations avec les communautés d'expression anglaise. L'idée ne plaît pas au premier ministre Jean Charest, pas plus qu'elle ne plaira au premier ministre Philippe Couillard ou à ses députés libéraux anglophones. Ces derniers soutiennent, comme M. Couillard, que les Anglophones sont des partenaires égaux au Québec avec les Francophones et que la création d'un tel secrétariat enverrait le message qu'ils sont en quelque sorte des Québécois de seconde classe.

STRUCTURES POUR LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

Au début de janvier 2015, avant la fin du long congé des Fêtes, M. Fraser accorde une entrevue à un journaliste de la Presse canadienne au cours de laquelle il affirme ne pas avoir réussi à convaincre les députés anglophones à l'Assemblée nationale



Ghislaine Saikaley
Avec la permission du Commissariat aux langues officielles



Raymond Théberge
Avec la permission du Commissariat aux langues officielles

des avantages qu'il y aurait à créer un secrétariat. Il souligne que d'autres provinces se sont dotées avec succès de secrétariats ou d'autres structures responsables des relations entre le gouvernement provincial et les minorités de langue française et que le Québec devrait les imiter.

The *Globe and Mail* publie cet article sur son site Web tôt un dimanche matin, en le titrant involontairement (du moins, le croit-on) *Federal languages commissioner wants Quebec to do more to help anglophones* [Le commissaire aux langues officielles demande au Québec d'en faire plus pour aider les Anglophones]. L'actualité tourne au ralenti le dimanche, surtout après les Fêtes et l'article du *The Globe* n'est donc repris que par les grands médias du Québec. Fait exceptionnel, il domine l'actualité du Québec pendant 72 heures. Deux ans plus tard, soit en juin 2017, le sort veut que le gouvernement Couillard annonce la création du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise. Les députés anglophones à l'Assemblée nationale accueillent l'idée en disant qu'elle tombe à point.

Dans les mois qui précèdent son départ, en décembre 2016, le commissaire Fraser accorde une série d'entrevues aux comités de rédaction des grands journaux et médias électroniques. Lors de son dernier entretien à titre de commissaire avec le comité de rédaction de la *Montreal Gazette*, il évoque le fait que les membres des minorités linguistiques qui tentent de prendre leur place dans la société ont peut-être l'impression de monter les marches d'un escalier roulant à contresens. S'ils s'immobilisent, ils se retrouvent en bas. Son message d'adieu aux Anglophones du Québec et aux Francophones hors Québec est le suivant : « Vous devez continuer à courir. Vous devez défendre vos droits. La majorité n'a généralement pas tendance à prendre en considération les minorités, ces dernières doivent donc défendre leurs intérêts, les revendiquer et contribuer à façonner ou à changer les perceptions. »

INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE

Vers la fin de son mandat, M. Fraser décide de lancer un vaste examen au sein du Commissariat aux langues officielles, à Gatineau, dans le but de jeter un regard nouveau sur les communautés d'expression anglaise du Québec et de cerner les défis qui sont les leurs. L'exercice se poursuit pendant le mandat de 14 mois de Ghislaine Saikaley, qui agit comme commissaire par intérim de décembre 2016 à janvier 2018 et pendant les premiers mois du mandat de sept ans de l'actuel commissaire, Raymond Théberge. Finalement, trois grands défis ont été dégagés :

- La perception
- L'insécurité linguistique
- La capacité de représentation

Lorsqu'elle était en fonction, Mme Saikaley a demandé à Patrimoine canadien d'investir davantage dans la communauté d'expression anglaise du Québec pour l'aider à acquérir une expertise sectorielle. Cette communauté était déjà forte en matière d'infrastructures de santé et d'éducation, mais présentait des faiblesses au chapitre de la capacité de représentation des jeunes, des aînés et des femmes.

Si les données de recensement indiquent que le taux de bilinguisme est élevé parmi les communautés d'expression anglaise du Québec, une autre étude menée par le Quebec Community Groups Network (QCGN) – notamment l'étude publiée en 2009, *Creating Spaces* – montre que les jeunes sont insatisfaits de leur maîtrise de la langue française. Aucune autre communauté d'expression anglaise dans le monde ne parle aussi largement une langue seconde que les Anglophones du Québec parlent français, mais pour participer pleinement à la société québécoise en général, ils doivent avoir une excellente maîtrise de la langue française.

Pour ce qui est de la perception, en effet, rien n'a changé, et ce, malgré toute l'eau qui a coulé sous les ponts depuis 1973, moment où le commissaire Spicer affirmait à Washington D.C. que tous les Anglophones étaient riches et vivaient à Westmount.

PROBLÈME DE PERCEPTION

Mais comme l'a exprimé le commissaire d'origine franco-manitobaine, Raymond Théberge dans son premier discours devant le QCGN lors de son assemblée générale annuelle, en juin 2018, le problème de la perception va bien plus loin.

« J'ai habité à Montréal il y a une trentaine d'années », a déclaré M. Théberge, « lorsque j'étais doctorant à l'Université McGill. Je connais donc très bien le stéréotype persistant de la minorité anglophone québécoise cossue de Westmount, mais

je sais que rien n'est plus faux. Comme je n'ai pas grandi au Québec, je peux vous dire que le problème de perception est bien plus profond : de nombreux Canadiens à l'extérieur du Québec ne savent même pas qu'il y a une minorité anglophone au Québec. »

Donc, 50 ans après l'entrée en fonction du commissaire Spicer, les communautés d'expression anglaise du Québec se heurtent encore à un problème de fond, celui de la perception. Elles ont leur place au Québec et tiennent à leurs relations avec la majorité d'expression française. Mais il s'agit d'une minorité de plus en plus fragile qui hésite parfois à se défendre et à se faire entendre. M. Fraser, et maintenant M. Théberge, reconnaissent tous deux que cette communauté doit affirmer ses droits et, à un niveau plus élémentaire, mieux se faire connaître et mieux se faire comprendre, tant au Québec qu'ailleurs au pays.